

Assemblée des sociétés

Procès-verbal n°1 de la séance du 17.04.2025

Ouverture : 18h30
Clôture : 20h30

Lieu : Salle de la cour, Maison de Commune

Participants :

Nom, (abréviation)	Prénom	Fonction	Courriel	Présent	Excusé
Olivier	Richard	Président de la commission		oui	
Auréli	Lhermitte Compagnini	Chargée de projets culturels		oui	
Tobias	Donnet	Coordinateur Sport et loisir		oui	
Samuel	Donnet	Responsable des bâtiments		oui	
Ken	Jacquemoud	Chargé de sécurité		oui	
Pascal	Decailler	Conseiller Communal		oui	
Ornella	Lunghi	Membre commission Culture et patrimoine			
Cathy	Premand	Membre commission Culture et patrimoine		oui	
Eve	Falcotet	Membre commission Culture et patrimoine		oui	
Eric	Mairet	Membre commission Culture et patrimoine		oui	
Représentants des sociétés				voir liste de présence	voir liste de présence

Préambule : /

- Ordre du jour :**
1. Accueil : Olivier Richard
 2. Contrôle des présences
 3. Approbation du PV de l'assemblée du 17.4.2024
 4. Mobilité et plan d'aménagement du Chemin des Quarroz
 5. Informations relatives aux salles
 6. Annonce des manifestations et concept de sécurité
 7. Conditions générales des subventions
 8. Calendrier des manifestations 2026
 9. Utilisation hebdomadaire des salles
 10. Divers

N°	Quoi
1	Première séance avec les représentants des sociétés locales pour Olivier Richard, <i>Président de la commission et des sociétés locales</i> , qui leur adresse la bienvenue et invite les intervenants à se présenter.
2	La liste des présences circule dans la salle.

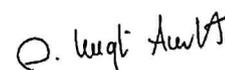
3	Le PV de l'assemblée du 17.4.2024 est approuvé sans lecture.
4	Samuel Donnet, <i>Responsable des bâtiments</i> , rappelle que la circulation est interdite au chemin des Quarroz. L'administration communale autorise le stationnement des véhicules exclusivement durant le chargement et le déchargement de marchandises. Une autorisation est fournie avec la validation de l'organisation de l'événement. Pour les personnes à mobilité réduite, deux places sont à disposition en haut de la crèche, uniquement avec un macaron officiel.
5	<p>Samuel Donnet, rappelle l'importance de noter la présence dans les différentes salles avec précision et en tenant compte des vacances et jours fériés. Cela est indispensable pour une planification qui respecte toutes les demandes d'utilisation.</p> <p>La Commune a mandaté l'entreprise ARCHI JUST, Justine Lambiel, pour des plans d'aménagements des salles mises à disposition du public à Troistorrents et à Morgins. Les consignes de sécurité seront adaptées aux événements, et des sorties de secours devront être aménagées. Il n'y aura pas d'interruption de disponibilité pendant les travaux. Les plans présentés par Samuel Donnet seront disponibles sur le site internet de la Commune.</p> <p>Pour 2026, une facturation des frais de nettoyage après manifestation est actuellement en discussion.</p>
6	<p>Ken Jaquemoud, <i>chargé de sécurité en protection incendie</i>, présente les bases légales pour les concepts de sécurité qui doivent être intégrés aux règlements relatifs aux manifestations.</p> <p>Toute demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement doit être remplie avec précision par le formulaire « Demande d'autorisation et annonce pour manifestation » disponible sur le site internet de la Commune. En remplissant ce document, les concepts de sécurité seront examinés.</p> <p>Les autorisations devront être acceptées par l'administration communale et par le conseil communal.</p>

7	<p>Tobias Donnet, <i>coordinateur sport et loisirs</i>, présente les changements des conditions générales pour les subventions individuelles et des sociétés avec l'objectif de définir une politique de subventionnement claire et équitable.</p> <p>Les subventions sont accordées aux sociétés répondant aux conditions inscrite dans le document.</p> <p>Désormais, la subvention jeunesse est octroyée aux moins de 21 ans uniquement s'ils sont domiciliés dans la Commune</p> <p>Le tableau qui résume les types de subventions et prestations est disponible sur le site internet de la Commune (Vie locale – formulaire).</p> <p>Pour bénéficier des subventions, il est indispensable de participer à l'Assemblée des sociétés et de fournir avant le <u>31 OCTOBRE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire pour les subventions annuelles - Liste des membres actifs de – de 21 ans - Liste des membres actifs de + de 21 ans - Calendrier des activités de la société de l'année en cours - Extrait du PV de la dernière Assemblée générale (ordre du jour, noms des participants et date) - Extrait des comptes arrêtés de l'exercice précédent <p>Désormais, après le 31 octobre, aucune demande ne sera prise en considération. Cette date doit aussi être respectée pour l'envoi d'une demande pour les mérites communaux, les encouragements et les jubilés.</p>
8	<p>Deux dates en conflit sont réglées pendant la soirée.</p>
	<p>Quelques conflits pour l'utilisation des salles, selon la planification hebdomadaire, sont réglés entre les sociétés concernées.</p> <p>La société Cime de l'Est souhaiterait déplacer à Troistorrents leur entraînement du jeudi, planifié à la salle de la Jeur à Morgins. Olivier Richard ouvre la discussion sur la possibilité de permuter cette planification avec le BBC.</p> <p>Une autre possibilité évoquée : réservation de la ligne de bus 108 de l'AOMC pour le retour après les entraînements des jeunes de la Cime de l'Est. Aucune décision n'a été prise.</p> <p>À Morgins, la salle de l'Eau Rouge ne sera plus disponible pour les sociétés dès la rentrée scolaire 2025/2026.</p> <p>Olivier Richard rassure les sociétés concernées par ce changement : la Commune cherche une solution de relogement.</p>
	<p>Pas de sujets de discussions pour les divers. Olivier Richard met fin à la séance et invite les participants à partager un apéro.</p>

Le Président :



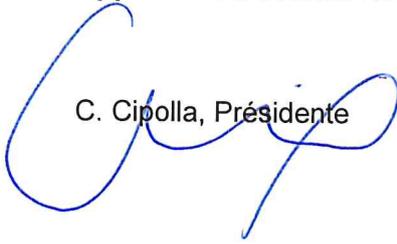
La Secrétaire :



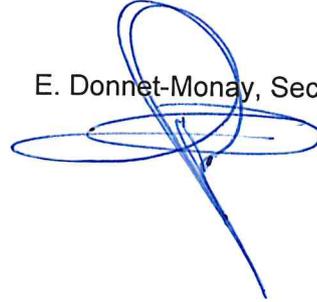
Approuvé en séance du Conseil communal du

26 MAI 2025

C. Cipolla, Présidente



E. Donnet-Monay, Secrétaire



Assemblée des sociétés - ANNEXE

Annexe au procès-verbal n°1 de la séance du 17.04.2025

Préambule : /

Ordre du jour : 1. Complément d'informations

N°	Quoi
1	Selon l'accord discuté au préalable, le <i>CA Dents du Midi</i> cède sa plage horaire des jeudis de 18h à 19h30 à la salle du rez de Fayot aux <i>Ateliers Danse</i> .

Le Président :



La Secrétaire :

